



Duplicata du livret de famille

Si vous avez perdu votre livret de famille original, si on vous l'a volé, si vous avez besoin d'un second livret dans le cadre d'une séparation vous pouvez demander à ce qu'un duplicata vous soit délivré dans la mairie de votre domicile.

En savoir plus : [cliquez ici](#)

> [Téléchargez le formulaire à compléter : ici.](#)

Service État civil de la mairie

16, rue de l'Hôtel de ville - Beaufort-en-Vallée

49250 Beaufort-en-Anjou

02 41 79 74 60